COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION **Syensqo**

Forme juridique[1] : **Société anonyme**

Adresse: **Rue de la Fusée** N°: **98**

Code postal: **1130** Commune: **Haren**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet[2]: **www.syensqo.com**

Adresse e-mail[2]:

Numéro d'entreprise **0798.896.453**

DATE **02-02-2024** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne[3] :

[X] les COMPTES ANNUELS en **EURO**[4] approuvés par l'assemblée générale du **23-05-2024**

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **27-02-2023** au **31-12-2023**

l'exercice précédent des comptes annuels du _____ au _____

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas[5] identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **78** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 2.2, 6.1, 6.2.4, 6.3.4, 6.3.5, 6.4.2, 6.5.2, 6.17, 6.18.2, 6.20, 9, 11, 12, 13, 14

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Solvay SA 0403.091.220

rue de Ransbeck 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 27/02/2023, fin: 24/05/2023

Représenté par:

1 d'Orey de Lantremange Louis

rue de Randsbeek 310 1120 Neder-Over-Heembeek Belgique

Kadri Ilham

rue de la Fusée 98, 1130 Haren, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 24/05/2023, fin: 04/05/2027

Hajjar Karim

rue de la Fusée 98, 1130 Haren, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 24/05/2023, fin: 16/10/2023

Tiberghen Hervé

rue de la Fusée 98, 1130 Haren, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 16/10/2023, fin: 08/12/2023

Thorne Rosemary

rue de la Fusée 98, 1130 Haren, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 04/05/2027

Baan Roeland

rue de la Fusée 98, 1130 Haren, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 04/05/2027

de Viron Françoise

rue de la Fusée 98, 1130 Haren, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 04/05/2027

Janssen Edouard

rue de la Fusée 98, 1130 Haren, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 04/05/2027

Leslie Nadine

rue de la Fusée 98, 1130 Haren, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 04/05/2027

Lievonen Matti

rue de la Fusée 98, 1130 Haren, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 04/05/2027

Meaney Mary

rue de la Fusée 98, 1130 Haren, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 04/05/2027

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

Van de Kerkhof Heike

rue de la Fusée 98, 1130 Haren, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 04/05/2027

Waldron Julian

rue de la Fusée 98, 1130 Haren, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 04/05/2027

EY Bedrijfsrevisoren SRL 0446.334.711

Kouterveldstraat 7b, boîte 001, 1831 Diegem, Belgique

Numéro de membre: B00160
Mandat: Commissaire, début: 27/05/2023, fin: 04/05/2027

Représenté par:

1 Kaisin Marie

Kouterveldstraat 7b , boîte 001 1831 Diegem Belgique

, Numéro de membre : A02490

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	8.457.626.996	
Immobilisations incorporelles	6.2	21	35.998.817	
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	72.786.372	
Terrains et constructions		22	51.063.080	
Installations, machines et outillage		23	11.637.200	
Mobilier et matériel roulant		24	1.609.577	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	8.476.514	
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	8.348.841.807	
Entreprises liées	6.15	280/1	8.337.535.464	
Participations		280	7.959.857.555	
Créances		281	377.677.909	
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	11.306.343	
Actions et parts		284	10.631.342	
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	675.001	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	3.215.699.725	
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.398.365.042	
Créances commerciales		40	539.129.795	
Autres créances		41	1.859.235.246	
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	455.000.000	
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	455.000.000	
Valeurs disponibles		54/58	349.281.697	
Comptes de régularisation	6.6	490/1	13.052.986	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	11.673.326.721	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	8.030.878.514	
Apport	6.7.1	10/11	2.373.230.471	
Capital		10	1.351.624.293	
Capital souscrit		100	1.351.624.293	
Capital non appelé [6]		101		
En dehors du capital		11	1.021.606.178	
Primes d'émission		1100/10	1.021.606.178	
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	1.865.788.498	
Réserves indisponibles		130/1	135.156.279	
Réserve légale		130	135.156.279	
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	653.384.934	
Réserves disponibles		133	1.077.247.285	
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	3.791.859.545	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net [7]		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	90.634.785	
Provisions pour risques et charges		160/5	90.634.785	
Pensions et obligations similaires		160	8.496.546	
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	82.138.239	
Impôts différés		168		

[6] Montant venant en déduction du capital souscrit.

[7] Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	3.551.813.422	
Dettes à plus d'un an	6.9	17	1.601.426.328	
Dettes financières		170/4	1.600.191.509	
Emprunts subordonnés		170	500.000.000	
Emprunts obligataires non subordonnés		171	500.000.000	
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	600.000.000	
Autres emprunts		174	191.509	
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	1.234.819	
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	1.938.907.601	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	10.579.163	
Etablissements de crédit		430/8	10.370.412	
Autres emprunts		439	208.751	
Dettes commerciales		44	69.742.187	
Fournisseurs		440/4	69.742.187	
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	7.387.570	
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	122.122.945	
Impôts		450/3	92.791.470	
Rémunérations et charges sociales		454/9	29.331.475	
Autres dettes		47/48	1.729.075.735	
Comptes de régularisation	6.9	492/3	11.479.494	
TOTAL DU PASSIF		10/49	11.673.326.721	

6 Montant venant en déduction du capital souscrit.

7 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	239.206.248	
Chiffre d'affaires		6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		
Production immobilisée			72	9.475.934	
Autres produits d'exploitation		6.10	74	179.735.359	
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A	49.994.956	
Coût des ventes et des prestations			60/66A	389.196.612	
Approvisionnements et marchandises			60	321.979	
Achats			600/8	321.979	
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609		
Services et biens divers			61	190.362.411	
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62	40.514.110	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	11.015.550	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4	12.795.712	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8	-29.089.678	
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	12.689.032	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A	150.587.495	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-149.990.364	

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	153.247.484	
Produits financiers récurrents			75	151.949.183	
Produits des immobilisations financières			750	80.318	
Produits des actifs circulants			751	65.106.681	
Autres produits financiers		6.11	752/9	86.762.184	
Produits financiers non récurrents		6.12	76B	1.298.300	
Charges financières			65/66B	301.729.568	
Charges financières récurrentes		6.11	65	162.945.418	
Charges des dettes			650	87.087.218	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		651		
Autres charges financières			652/9	75.858.200	
Charges financières non récurrentes		6.12	66B	138.784.150	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	-298.472.448	
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	1.156.855	
Impôts			670/3	1.488.588	
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77	331.734	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	-299.629.303	
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	-299.629.303	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	3.963.379.341	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-299.629.303	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	4.263.008.644	
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	3.791.859.545	
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	171.519.796	
Rémunération de l'apport		694	171.519.796	
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8021	17.627.202	
Cessions et désaffectations		8031	4.558.214	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051	13.068.988	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8071		
Repris		8081		
Acquis de tiers		8091	13.068.988	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121	13.068.988	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		81311	0	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT AVANT LE 1ER JANVIER 2016				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8055P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8025		
Cessions et désaffectations		8035		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8045		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8055		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8125P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8075		
Repris		8085		
Acquis de tiers		8095		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8105		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8115		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8125		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		81312		

	Codes	Exercice
FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2015		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8056	6.472.851
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8126	6.472.851
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81313	0

		Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8022	66.809.030	
Cessions et désaffectations		8032		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052	66.809.030	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8072	2.171.507	
Repris		8082		
Acquis de tiers		8092	44.876.138	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8102		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122	47.047.645	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		211	19.761.385	

ACOMPTES VERSÉS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8054P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8024	16.237.432	
Cessions et désaffectations		8034		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8044		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8054	16.237.432	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8124P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8074		
Repris		8084		
Acquis de tiers		8094		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8104		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8114		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8124		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		213	16.237.432	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	58.367.436	
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	58.367.436	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221		
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice		8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	924.643	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291	6.379.713	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	7.304.356	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	51.063.080	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	31.640.969	
Cessions et désaffectations		8172	942.657	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	30.698.312	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8212		
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice		8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	1.201.046	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292	18.243.803	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8302	383.737	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	19.061.112	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	11.637.200	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	3.446.868	
Cessions et désaffectations		8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	3.446.868	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	245.503	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293	1.591.788	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	1.837.291	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	1.609.577	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8166	8.476.514	
Cessions et désaffectations		8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8186		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196	8.476.514	
Plus-values au terme de l'exercice		8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8216		
Acquises de tiers		8226		
Annulées		8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice		8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8276		
Repris		8286		
Acquis de tiers		8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(27)	8.476.514	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8361	11.901.938.197	
Cessions et retraits		8371	1.703.591	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391	11.900.234.606	
Plus-values au terme de l'exercice		8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8411		
Acquises de tiers		8421		
Annulées		8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice		8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8471	138.784.150	
Reprises		8481		
Acquises de tiers		8491	3.801.592.901	
Annulées à la suite de cessions et retraits		8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521	3.940.377.051	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(280)	7.959.857.555	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		281P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Additions		8581	1.498.977.968	
Remboursements		8591	20.885.155	
Réductions de valeur actées		8601		
Réductions de valeur reprises		8611		
Différences de change	(+)/(-)	8621	-1.357.283	
Autres	(+)/(-)	8631	-1.099.057.621	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(281)	377.677.909	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8651		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363	34.929.488	
Cessions et retraits		8373	18.245.483	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	16.684.006	
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483		
Acquises de tiers		8493	21.104.287	
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503	15.051.623	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523	6.052.663	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	10.631.342	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Additions		8583	675.001	
Remboursements		8593		
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	675.001	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) *(en unités)*	
Solvay Participations Belgique Société anonyme Rue de Ransbeek 310 1120 Neder-Over-Heembeek Belgique 0403.409.340	Ordinaires	151.995.651	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	4.015.739.795	3.544.093
Solvay Finance (Luxembourg) Société anonyme Parc d'activités de Capellen 36 8308 Capellen Luxembourg 39650	Ordinaires	1.600.125	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	1.418.811.866	-328.907
Solvay Kemija d.o.o. Société étrangère sans établissement belge avec représentant pour la TVA Petrova 12 10000 Zagreb Croatie	Ordinaires	503	100,00	0,00	31/12/2022	HRK	3.429.496	605.154
Solvay Specialty Polymers Belgium Société anonyme Rue de Ransbeek 310 1120 Neder-Over-Heembeek Belgique 0880.405.949	Ordinaires	6.782.496	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	26.021.023	13.936.996
Rhodia Holdings Ltd Pas de forme juridique Trinity Street / B69 ALW Oldbury West Midlands Royaume-Uni 03129113	Ordinaires	1.000.298.156	100,00	0,00	31/12/2022	GBP	130.042.000	-1.549.000
Solvay Bucharest srl Pas de forme juridique Str. Domnita Ruxandra 12 020 562 Bucarest Roumanie	Ordinaires	66.141	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	5.259.890	1.952.285

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) *(en unités)*	
Solvay CR s.r.o. Pas de forme juridique Za potokem 46/4 1066 00 Praha République Tchèque	Ordinaires	866	100,00	0,00	31/12/2022	CZK	26.600.000	4.693.000
Solvay Istanbul Kimya Ltd STI Société étrangère sans établissement belge avec représentant pour la TVA Giz 2000 Plaza 13 34398 Maslak, Istabul Turquie	Ordinaires	600	100,00	0,00	31/12/2022	TRY	104.199.006	57.994.894
Solvay Ltd (Shanghaï) Société étrangère sans établissement belge avec représentant pour la TVA JINDU RD, XINZHUANG INDUSTRIAL 2011 08 Shanghaï Chine	Ordinaires	5.400.000	90,00	10,00	31/12/2022	CNY	212.192.110	149.255.490
Solvay Holding Inc Société étrangère sans établissement belge avec représentant pour la TVA Carenergie Center 504 08540 Princetown NJ Etats-Unis	Ordinaires	5.001	48,01	51,98	31/12/2022	USD	7.978.386.000	193.828.000
SOFINNOVA GREEN SEED FUND Pas de forme juridique Rue de Surene 17 75008 Paris France	Ordinaires	500.000	22,22	0,00	31/12/2022	EUR	45.347.315	-126.784
Solvay France Société anonyme Rue des Cuirassiers 9 69003 Lyon France	Ordinaires	23.404.018	15,72	84,26	31/12/2022	EUR	3.339.354.479	547.349.869

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) *(en unités)*	
Conduit Ventures II Ltd Société étrangère sans établissement belge avec représentant pour la TVA Hatton Garden 59-61 EC1N 8LS Londres Royaume-Uni	Ordinaires	4.558.289	13,86	0,00	31/12/2022	EUR	12.228.848	-3.203.201
Solvay Solutions Italia S.p.A. Société étrangère sans établissement belge avec représentant pour la TVA Via Milano 78 20021 Ospiate di Bollate Italie	Ordinaires	10.580.000	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	50.736.109	16.210.990
SOLVAY SPECIALTY POLYMERS ITALY S.P.A. Pas de forme juridique Viale Lombardia 20 20021 Bollate Italie	Ordinaires	374.187.000	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	1.020.254.622	170.419.461
INNOVATION FUND Société anonyme Boulevard Auguste Reyer 80 1030 Schaerbeek Belgique 0598.764.469	Ordinaires	26	9,77	0,00	31/12/2022	EUR	35.319.537	123.410
Sofinnova Industrial Biotech II Pas de forme juridique Boulevard Haussmann 7-11 75009 Paris France	Ordinaires	500	2,86	0,00	31/12/2022	EUR	19.523.690	-3.893.111

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	455.000.000	
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	455.000.000	
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Charges payées d'avance	2.372.537
Intérêts à recevoir	9.952.172
Divers	728.276

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capital			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXXXXXX	
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	1.351.624.293	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Création de la Société 27/02/2023		1	1
Augmentation de capital 16/10/2023		61.499	0
Apport suite à la scission de SolvayS.A. 09/12/2023		1.351.562.793	105.876.416
Représentation du capital Catégories d'actions			
Actions sans désignation de valeur nominale		1.351.624.293	105.876.417
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXXXXXX	43.279.844
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXXXXXX	62.596.573

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)		XXXXXXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	8.362.686
Nombre d'actions correspondantes	8732	655.072
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	135.000.000

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

	Exercice
EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)	
Apport lié à la scission partielle de Solvay S.A. en 08/12/2023	1.351.562.793

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
Solvac Rue des champs Elysées 13 1050 Ixelles Belgique 0423.898.710	Actions	32.621.583	0	30,81
Blackrock Inc Hudson Yards 50 10001 New York Etats-Unis	actions	4.382.569	0	4,14
Syensqo Stock Option Management rue de la Fusée 98 1130 Haren Belgique 1002.976.931	actions	655.072	0	0,62

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	Exercice
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	
Provision pour fin de contrat (TSA)	50.774.000
Provision pour rémédiation de site industriel (France)	21.500.000
Provision "Performance unit stock plan"	9.643.681

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	1.600.191.509
Emprunts subordonnés	8812	500.000.000
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	500.000.000
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	600.000.000
Autres emprunts	8852	191.509
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	1.234.819
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	1.601.426.328
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts *(rubriques 450/3 et 178/9 du passif)*		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	92.791.470
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 178/9 du passif)*		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	29.331.475

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
Charges à imputer (intérêts, ...)	11.479.494

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Commerce de produits chimiques industriels (en %)		100	
Ventilation par marché géographique			
Belgique (en %)		5	
Europe (hors Belgique)		90	
Autres pays (en %)		5	
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	875.660	
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	365	
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	359,6	
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	38.313	
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	31.179.892	
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	5.151.917	
Primes patronales pour assurances extralégales	622	2.175.200	
Autres frais de personnel	623	2.007.101	
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635	1.091.000	
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112	15.430.158	
Reprises		9113	2.634.446	
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	13.464.953	
Utilisations et reprises		9116	42.554.631	
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	325.421	
Autres		641/8	12.363.611	
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour la société		617		

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754	50.582.149	
Autres			
Ecarts de conversion de devises		29.337.098	
Produits de swap de devises		6.469.969	
Autres		372.968	
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654	48.080.926	
Ecarts de conversion de devises	655	17.711.515	
Autres			
Charges sur swap de devises		8.598.525	
Autrtes		1.467.234	

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	51.293.256	
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	49.994.956	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	49.994.956	
Produits financiers non récurrents	(76B)	1.298.300	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	1.298.300	
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	289.371.645	
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	150.587.495	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620	71.274.000	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	79.313.495	
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	138.784.150	
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	138.784.150	
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	1.488.588
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	1.488.588
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises (estimées)		1.800.000
Réductions valeur sur titres non déductibles		138.784.150
Titres : plus values sur réalisations (exemptées)		-1.298.300
Variation des provisions imposables		40.656.756

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	
Les résultats relatifs aux titres n'ont pas d'incidence sur le résultat valable	0
Les reprises de provisions ne donnent pas lieu à une taxation puisque celles-ci sont taxées au moment de leur constitution (dotations)	0

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	4.303.647	
Par la société	9146	246.533	
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	1.415.675	
Précompte mobilier	9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
Engagements importants d'acquisition d'immobilisations		12.377.000
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	1.108.251.210
Devises vendues (à livrer)	9216	1.108.251.210

	Exercice
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Les régimes complémentaires de pension du personnel sont définis dans des règlements qui diffèrent d'un pays à l'autre. Le principe général est d'octroyer au moment de la retraite ou du décès, une pension déterminée en fonction de l'ancienneté et des dernières rémunérations. Les ressources auxquelles peuvent prétendre le personnel pensionné et ses ayant droit comprennent la pension légale, des avantages provenant de régimes complémentaires et les engagements pris, selon les cas, par des fonds de pension autonomes ou par la Société. Les modalités de financement ou de couverture varient en fonction des circonstances locales: assurance groupe, fonds de pension, allocations éventuelles à la charge de la Société. Tous nos règlements prévoient une limitation du coût pour la Société. Il existe, en faveur des administrateurs chargés de la gestion journalière, un régime de pension basé sur des principes analogues. La charge incombant de ce chef à la Société fait l'objet d'une provision adéquate au bilan.

Mesures prises pour en couvrir la charge

	Code	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		

	Exercice
NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats	

	Exercice
ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT	

	Exercice
NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN	
A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société	

	Exercice
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)	
1/ Garanties données par SYENSQO SA pour des emprunts et engagements contractés par des filiales du Groupe	
Obligations émises	738.346.001
Emprunts étrangers	313.206.659
Engagements de pension	306.138.941
Achats d'énergie	33.364.424
Assurance	55.192.570
Autres	3.360.512
2/ Autres garanties données par SYENSQO SA	0

Rachat d'actions de Solvay Finance SA (contrat de liquité)	22.826
3/ Garanties bancaires accordées par des banques à SYENSQO SA	0
Autres Garanties bancaires	14.841.347
4/ Garanties bancaires accordées par des banques à la succursale Italienne	0
Autres (Garanties environnementales, décharge de déchets, adjudication administrative, etc)	15.402.872
Bureau de TVA	63.174.336
Anergie électrique / gaz	212.359

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières	(280/1)	8.337.535.464	
Participations	(280)	7.959.857.555	
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	377.677.909	
Créances	9291	2.286.023.348	
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	2.286.023.348	
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	1.677.775.022	
A plus d'un an	9361	191.509	
A un an au plus	9371	1.677.583.513	
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	1.449.609.107	
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	80.318	
Produits des actifs circulants	9431	43.197.066	
Autres produits financiers	9441	6.945.691	
Charges des dettes	9461	40.481.935	
Autres charges financières	9471	10.704.991	
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481	1.298.300	
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions de marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état C6.15.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	398.017
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	1.390.000
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	38.500
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	294.000

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*~~

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

SYENSQO SA : Synthèse des règles d'évaluation en normes comptables belges

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

2. Immobilisations incorporelles

Depuis le 1er janvier 2016, les frais de Recherche activés sont amortis en un an.
Les frais de Développement utiles aux activités futures de l'entreprise sont portés à l'actif pour leur prix coûtant.
Ils sont amortis selon les spécificités de chaque projet auquel ils se rapportent.
Si la durée d'amortissement ne peut être estimée de manière fiable, la période d'amortissement sera de maximum 10 ans.
Les frais liés à l'enregistrement, à l'introduction ou à l'utilisation d'un brevet ou d'une marque sont portés à l'actif pour leur prix coûtant, dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudente de la valeur d'utilisation ou de rendement futur de la marque ou du brevet.
Lorsque leur durée d'utilisation est limitée dans le temps, les immobilisations incorporelles acquises de tiers font l'objet d'amortissements répartis par tranches égales sur leur durée probable d'utilisation ; elles font en outre l'objet d'amortissements complémentaires lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements répartis par tranches annuelles égales, sur une durée de vie conventionnelle évaluée avec prudence en fonction de la durée d'utilisation économique de ces biens.
Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation ; plus particulièrement, les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise font, le cas échéant, et lorsque la législation locale le permet, l'objet d'un amortissement complémentaire, à l'effet d'en aligner l'évaluation sur la valeur probable de réalisation.
Les immobilisations corporelles, dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable.

RÈGLES D'ÉVALUATION

4. Immobilisations financières et créances à plus d'un an

Des réductions de valeur sont actées sur les immobilisations financières et sur les créances à plus d'un an lorsque leur évaluation fait apparaître une moins-value durable par rapport à leur valeur d'acquisition.
En cas de cession partielle de titres, la valeur des titres cédés sera déterminée sur base du prix d'achat historique moyen pondéré.

5. Stocks

La valeur d'acquisition des biens inscrits dans les stocks est établie par application de la méthode LIFO ou par application de la méthode des prix moyens pondérés.
Le coût de revient des éventuelles fabrications comprend, outre les coûts de production qui sont directement imputables aux produits, ceux qui leur sont indirectement imputables, y compris les amortissements lorsque leur inclusion dans la valeur des stocks est prescrite par les législations nationales.

6. Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient à l'exclusion de toutes charges financières.

7. Créances à un an au plus

Les créances de la société sont valorisées à leur valeur nominale.
Les créances seront considérées douteuses et des réductions de valeur actées au cas par cas lorsque la récupération de la créance est en tout ou en partie sérieusement compromise.

8. Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, il est procédé à un examen des risques dont l'existence pourrait justifier la création de nouvelles provisions, ainsi qu'à une actualisation des risques en considération desquels ont été constituées les provisions existantes.
Les provisions pour pensions sont enregistrées selon la norme IAS 19.
Les changements de taux comptabilisés en « Other Comprehensive Income » suivant les normes IFRS sont enregistrés dans le compte de résultat en normes comptables belges.

9. Conversion en EUR des transactions, engagements, actifs et passifs en devises

Les éléments de l'actif et du passif, les droits et engagements de la Société et des succursales étrangères sont convertis en EUR aux cours de clôture de fin d'exercice. Les écarts de conversion résultant de l'application de la présente règle sont pris en compte de résultats.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en EUR au taux de change en vigueur à la date de chaque transaction. Les différences de change réalisées sur les transactions en devises étrangères sont portées au compte de résultats.

10. Instruments financiers

La Société utilise des instruments financiers dans le but de réduire l'exposition de la Société et du Groupe aux fluctuations des taux de change. Les opérations effectuées ne sont pas de nature spéculative.
Les contrats de produits dérivés (principalement relatifs aux devises étrangères) sont valorisés à la valeur de marché (" Mark-to-Market ") et sont pris en compte de résultat parmi les résultats financiers.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

Rapport de gestion du Conseil d'Administration de Syensqo SA relatif à l'exercice 2023

Conformément à l'article 3:5 du Code des Sociétés et des Associations (CSA), nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de la Société au cours de l'exercice 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2023.

1. Activités de la société

Syensqo SA est la société faîtière du Groupe Syensqo dont les activités principales consistent d'une part, à détenir et gérer un certain nombre de participations (essentiellement dans des sociétés du Groupe), fournir divers services aux sociétés du Groupe, et à financer le Groupe à partir des marchés bancaires et obligataires. Par ailleurs, elle gère le siège du Groupe et le Centre de Recherche de Neder-Over-Heembeek (Belgique) et effectue quelques activités d'achat-revente.

L'activité de la Société est issue de la scission partielle du 8 décembre 2023 de Solvay SA. Cette opération de scission partielle a été réalisée avec un effet comptable rétroactif au 1er juillet 2023, de sorte que le premier exercice de la Société s'est clôturé le 31 décembre 2023.

2. Commentaires sur les mouvements de l'exercice 2023

Au 31 décembre 2023, le total du bilan s'établit à € 11.673 millions.

Au niveau des actifs immobilisés, ceux-ci s'élèvent à € 8.458 millions au 31 décembre 2023.
Ils sont composés des :

- Immobilisations incorporelles (€ 36 millions)
- Immobilisations corporelles (€ 73 millions)

	M EUR
A. Terrains et constructions	51,06
B. Installations, machines et outillage	11,64
C. Mobilier et matériel roulant	1,61
F. Immob en cours et acomptes versés	8,48
	72,79

- Immobilisations financières (€ 8.349 millions)

Participations	**7.970,49**
Solvay Participations Belgique SA, Bruxelles	**4.006,70**
Solvay Finance Luxembourg SA	**1.107,58**
Solvay Kemija DOO, Zagreb	**0,07**
Solvay (Shanghai) Co Ltd	**6,89**
Solvay Specialty Polymers Belgium SA/NV, Oudenaarde	**13,11**
Conduit Ventures II Ltd, London	**3,19**
SOLVAY FRANCE S.A.	**43,73**
Solvay Holding, Inc.	**1.731,51**
Solvay Cr s.r.o., Praha	**0,97**
Sofinnova Green Seed Fund, Paris	**4,79**
Innovation Fund SA	**1,33**
SOFINNOVA INDUSTRIAL BIOTECH II	**1,32**
Solvay Bucharest s.r.l.	**0,92**
SOLVAY ISTANBUL KIMYA TICARET VE SANAYI LTD.	**1,84**
Solvay Specialty Polymers Italy S.p.A., Milano	**968,04**
Solvay Solution Italia S.p.A., Bollate	**78,49**
Prêts aux entreprises liées	**377,68**

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

En ce qui concerne les actifs circulants, ceux-ci s'élèvent à € 3.215 millions.
Ils se composent de :
- Créances commerciales (€ 539 millions)
- Autres créances (€ 1.859 millions) principalement relatives aux comptes-courants et aux montants prêtés aux filiales ou à recevoir des filiales
- Trésorerie disponible (€ 804 millions)
- Comptes de régularisation (€ 13 millions)

Au niveau du passif, les fonds propres sont de € 8.031 millions.
Ils sont composés du transfert de fonds propres de Solvay SA lors de la scission du Groupe Solvay pour € 8.502 millions et du résultat de la période, soit une perte de € 300 millions diminué du dividende proposé de € 172 millions, payable en mai 2024. Le dividende proposé sera imputé sur le bénéfice reportable.

En ce qui concerne les provisions, celles-ci s'élèvent à € 91 millions et sont relatives aux pensions et obligations similaires (€ 9 millions) et autres risques et charges (€ 82 millions).

Quant aux dettes, elles sont de € 3.552 millions et se composent de :
- Dettes financières à plus d'un an (€ 1.600 millions)
- Dettes financières à un an au plus (€ 11 millions)
- Dettes commerciales (€ 70 millions)
- Acomptes reçus sur commandes (€ 7 millions)
- Dettes fiscales, salariales et sociales (€ 122 millions)
- Autres dettes (€ 1.729 millions) principalement relatives aux comptes-courants créditeurs vis-à-vis des filiales et de la proposition de distribution de dividendes (pour € 172 millions)

Au niveau du compte de résultat, les ventes et prestations s'élèvent à € 239 millions et sont principalement relatives aux refacturations aux autres sociétés du Groupe (€ 180 millions) et aux produits d'exploitation non récurrents (€ 50 millions).

Les charges d'exploitation récurrentes sont, quant à elles, de € 239 millions et s'expliquent principalement par :
- Les services et biens divers (€190 millions) dont les refacturations reçues de sociétés du Groupe (€129 millions), les frais de licenses, recherches et développement (€17 millions), les frais de publicité et de communication (€15 millions), les frais informatiques (€ 13 millions) et les frais de consultance dans le cadre du projet de scission du Groupe (€8 millions)
- Les rémunérations, charges sociales et pensions (€41 millions)

Les charges d'exploitation non récurrentes de € 151 millions, sont principalement liées à des provisions exceptionnelles (Provision pour fin de contrat (TSA) pour € 51 millions et Provision pour rémédiation de site industriel (France) pour € 22 millions) et coûts liés au projet de scission du Groupe (€ 54 millions).

Le résultat d'exploitation s'établit à € - 150 millions.

Le résultat financier net est une perte de € 148 millions et provient principalement de diminutions de valeur de participations (€ -137 millions).

Après impôts, l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 se termine par un perte de € -300 millions.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

Compte tenu du résultat reporté de € 4.263 millions, le Conseil d'Administration propose l'attribution d'un dividende brut de € 1,62 par action, soit au total, un montant de € 172 millions et de reporter le solde de € 3.792 millions sur l'exercice suivant.

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

3. Risques opérationnels

Syensqo applique une gestion des risques intégrée dans sa stratégie et ses opérations.
Outre les risques encourus par les filiales, décrits dans le rapport annuel intégré de la Société disponible sur le site internet de la Société, les principaux risques propres à la Société sont détaillés ci-dessous :

3.1. Conformité et Intégrité des Affaires

Description du risque

- La direction de Syensqo, en accord avec le Conseil d'administration, adopte une approche de tolérance zéro en matière de non-conformité à sa politique de conformité et d'intégrité des affaires. Les activités de Syensqo exigent que les catégories de risques suivantes - entre autres - soient prises en considération en matière de conformité et d'intégrité des affaires :
  - Le non-respect des lois et règlements gouvernementaux dans les pays où Syensqo est actif ;
  - Le non-respect du Code d'intégrité des affaires de Syensqo, notamment :
    - Fausses déclarations ;
    - Corruption, détournement ;
    - Contournement des contrôles d'entreprise ;
  - Violations des Droits de l'Homme ;
  - L'échec de la mise en œuvre d'une gouvernance adéquate dans une coentreprise ;
  - Le non-respect des normes d'utilisation des produits chimiques, telles que :
    - L'usage inapproprié d'un produit Syensqo par le personnel ou les clients de l'entreprise peut entraîner des effets néfastes sur la santé et l'environnement, des dommages matériels et d'éventuels litiges en découlant ;
    - La fabrication de produits défectueux qui peut impliquer une exposition à des actions en responsabilité à la suite de lésions, d'atteintes à la santé et de dommages, ainsi que des rappels de produits. Le risque de responsabilité liée aux produits est généralement plus élevé pour les produits utilisés dans les dispositifs médicaux, les soins de santé, les applications en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux, ainsi que les applications sensibles en général ;
    - La réglementation relative aux produits chimiques et aux marchés dans les pays où un produit est commercialisé. Il existe de nombreuses activités réglementaires dans le monde; en particulier, nous surveillons de près le prochain cadre réglementaire de la Stratégie chimique pour la durabilité (CSS) de l'Union européenne, y compris son impact possible sur nos activités et nos opérations et les opportunités potentielles qui en découlent. L'administration américaine élabore également un cadre réglementaire plus strict pour les produits chimiques, ainsi qu'un cadre relatif à la Justice environnementale.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

Actions de prévention et d'atténuation

Concernant le Code d'Intégrité des Affaires, les politiques et les procédures de Syensqo

- Notre code d'intégrité des affaires comprend un large éventail de sujets, parmi lesquels ceux énumérés ci-dessus. Il s'applique à tous les employés et aux partenaires de coentreprise à participation majoritaire. Notre Code d'intégrité des affaires des fournisseurs s'applique aux fournisseurs.
- Nous avons mis en place des formations que tous les collaborateurs sont tenus de suivre et de réussir. Nous demandons également à tous les collaborateurs de signer une attestation annuelle affirmant qu'ils ont lu le Code et qu'ils n'ont rien à déclarer. Nous avons également créé plusieurs formations et actions de communication pour traiter des risques comportementaux spécifiques. Il s'agit notamment de :
  - Une culture d'intégrité dans les affaires ;
  - La lutte contre les pots-de-vin et la corruption ;
  - Les comportements anti-concurrentiels ;
  - Les informations confidentielles et exclusives ;
  - Les conflits d'intérêts ;
  - La politique sur les Droits de l'Homme : le signalement des cas de non-conformité ;
  - L'utilisation d'un système de suivi des cadeaux et invitations ;
  - L'utilisation d'un service d'assistance téléphonique externe et d'un programme à l'échelle du Groupe pour le signalement des cas de non-conformité (« Speak Up ») ;
  - Les sanctions et le contrôle des exportations ;
  - La protection des données et de la vie privée.

Avant d'entrer en relation commerciale, nos fournisseurs sont tenus de signer notre Code d'intégrité des affaires des fournisseurs et de s'engager à respecter ses principes.

En outre, nous renforçons notre surveillance des tiers et des fournisseurs dans le domaine des droits de l'homme, de la lutte contre les pots-de-vin, la corruption et les atteintes à l'environnement grâce à un filtrage proactif. Les droits de l'homme sont désormais intégrés dans notre ligne d'assistance en matière d'éthique en tant que sujet spécifique et sont également ouverts aux employés de nos fournisseurs.

Utilisation de produits chimiques

- Les FDS (fiches de données de sécurités) de Syensqo garantissent un contenu harmonisé grâce à la mise en place d'un système SAP mondial commun pour le groupe. Ce système SAP est désormais entièrement mis en œuvre dans l'ensemble de l'entreprise.
- Les FDS sont constamment mises à jour et distribuées dans le monde entier pour tous les produits à tous les clients, conformément aux réglementations locales et dans chaque langue nationale. Nos GBU s'assurent que les FDS soient revues au moins une fois tous les trois ans, pour l'ensemble des produits qu'elles mettent sur le marché.
- Toutes les GBU effectuent un inventaire annuel des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) - définies par le Groupe Syensqo - dans les produits qu'elles mettent sur le marché.

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

L'évaluation des risques et l'analyse de toutes les solutions de remplacement sont réalisées pour chaque substance extrêmement préoccupante (SVHC) identifiée dans l'inventaire.

- Les procédures de rappel sont développées et mises en place comme le prescrivent les programmes de « product stewardship » (suivi des produits).
- L'assurance réduit l'impact financier d'un risque de responsabilité liée aux produits, y compris au titre de rappels de produits, directs ou par un tiers.

Principales actions en 2023

Intégrité des activités

Nous continuons d'investir dans notre programme Speak Up afin de sensibiliser les gens et de veiller à ce qu'ils puissent faire part de leurs préoccupations lorsqu'ils constatent une violation potentielle de la réglementation, de nos politiques ou de notre code d'intégrité des affaires.

Nous avons adapté notre système et nos procédures pour intégrer la nouvelle directive européenne sur les lanceurs d'alerte, et rédigé une nouvelle politique mondiale. La fraude a été ajoutée comme nouveau sujet à notre ligne d'assistance éthique.

Des modules de formation spécifiques destinés aux cadres ont permis de les sensibiliser au rôle qu'ils jouent dans la lutte contre la fraude.

Nous avons développé un nouveau site web externe pour l'éthique et la conformité, qui a été lancé en 2023. Pour veiller à ce que les informations relatives à notre programme, au code d'intégrité des affaires, le code d'intégrité des affaires des fournisseurs, nos politiques de conformité ainsi que notre service d'assistance téléphonique en matière d'éthique soient disponibles et facilement accessibles aux employés et aux personnes extérieures.

d'intégrité des affaires, le code d'intégrité des affaires des fournisseurs, nos politiques de conformité ainsi que notre service d'assistance téléphonique en matière d'éthique sont disponibles et facilement accessibles aux employés et aux personnes extérieures.

Cela permet de mieux faire connaître la culture d'intégrité de Syensqo et de détecter, d'identifier et de traiter les problèmes et les risques potentiels.

Cela permet également aux tiers et aux autres parties prenantes d'accéder facilement à notre service d'assistance téléphonique en matière d'éthique. Les préoccupations ou les infractions potentielles liées à notre chaîne d'approvisionnement peuvent désormais être signalées par tout tiers, y compris par les employés de nos fournisseurs.

Nous disposons de 21 types de questions, dont les violations des droits de l'homme et de l'environnement. Les incidents signalés font l'objet d'une enquête et des actions préventives et correctives sont mises en œuvre si nécessaire.

En 2023, nous avons également mené un audit interne axé sur les risques ESG pour notre chaîne d'approvisionnement en 2022 dans le cadre duquel nous avons examiné l'engagement de nos fournisseurs à respecter notre Code d'intégrité commerciale des fournisseurs.

Produits et marchés réglementés

- Le « Product Safety Management Process » (processus de gestion de la sécurité des produits) (en abrégé, PSMP) identifie les risques liés aux produits commercialisés par Syensqo. Toutes les GBU utilisent ce processus en mettant la priorité sur les évaluations de risques nécessaires du portefeuille de produits et en déployant des évaluations de risques régulières pour les applications les plus sensibles.

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

3.2. Sécurité

Description du risque

- Certaines menaces de sécurité peuvent avoir des conséquences négatives sur notre activité. Il s'agit notamment du terrorisme, du crime, de la violence, du vandalisme, du vol et des cyberattaques, qui ont une incidence sur les collaborateurs ou d'autres parties prenantes, sites, actifs, informations critiques ou la propriété intellectuelle.

- Le Groupe est exposé à des risques de sécurité physique car il compte 33 opérations à haut risque (niveau Seveso élevé, gestion de la sécurité des procédés (PSM) couverte). Un certain nombre de nos produits, si traités inadéquatement, peuvent causer des dommages graves.

- Nous avons également des sites situés dans des pays où les risques liés à la sécurité sont notés comme élevés par SOS international. Sur nos 70 sites, 20 ont fait l'objet d'une auto-évaluation des vulnérabilités de sécurité (SVSA) et quatre ont été évalués comme présentant le niveau de risque de sécurité le plus élevé - niveau 1.

- L'exposition de Syensqo au cyber risque, comme pour la plupart des grandes entreprises, provient de son large usage des technologies de l'information et de la communication et de l'automatisation progressive de nos sites.

- Comme la plupart des multinationales, Syensqo subit des cyber-incidents et y répond activement pour en limiter l'impact. L'équipe de direction de Syensqo n'a connaissance d'aucun incident qui aurait des conséquences significatives sur nos états financiers ou nos activités.

Actions de prévention et d'atténuation

- Syensqo a une approche de la sécurité qui tient compte des risques en vue de protéger les sites, informations et personnes.
- Un Chief Security Officer (CSO) coordonne au niveau mondial toutes les activités relatives à la sécurité, afin de garantir une atténuation efficace des risques en matière de sécurité. Un Chief Information Security Officer (CIO), qui dépend du Chief Security Officer, coordonne toutes les activités liées à la sécurité.
- Trois organes de gouvernance pilotent les efforts de gestion des risques de sécurité :
  - Un Conseil de Sécurité, présidé par la CEO, fournit une orientation stratégique pour l'atténuation des risques de sécurité du Groupe ;
  - Un « Cyber Security Leadership Committee », présidé par le Chief Information Security Officer , supervise toutes les activités liées à la sécurité et fournit des recommandations sur le budget et les priorités au Conseil de Sécurité ;
  - Un Groupe de travail de Coordination de la Sécurité, présidé par le « Chief Security Officer », fait fonctionner le programme de surveillance continue des menaces et le programme de sécurité optimisé pour le Groupe.

Programme de cybersécurité

- Les trois organes de gouvernance responsables de la gestion des risques de sécurité supervisent également notre programme de cybersécurité, qui inclut :

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

- l'utilisation d'évaluations menées par des experts externes ;
- l'utilisation de tests d'intrusion et de simulations d'hameçonnage interne ;
- la formation de tous les professionnels de Syensqo Business Services (SBS) et de Digital Technology (DT) et la formation obligatoire à la sécurité pour l'ensemble des collaborateurs ;
- la publication régulière de conseils en cybersécurité pour sensibiliser les collaborateurs ;
- des améliorations notables ont été apportées en matière de sécurité grâce au déploiement de technologies de sécurité améliorées dans l'ensemble du réseau. Il s'agit de contrôles tels que «endpoint detection and response », l'authentification multifactorielle, les sauvegardes inaltérables, le durcissement DMZ.

- Une cyberattaque significative pourrait avoir un impact négatif sur Syensqo à bien des égards, notamment sur les personnes, les opérations, les résultats, le savoir-faire et la propriété intellectuelle. Nous continuerons donc à consolider nos cyberdéfenses afin de pouvoir gérer l'évolution du contexte des cybermenaces.

Assurance

- Syensqo est assurée contre l'impact financier potentiel d'une cyberattaque. Cette assurance couvre les dommages aux actifs, interruptions d'activité, les attaques avec demande de rançons et la responsabilité civile en cas de perte d'informations confidentielles de tiers.

Principales actions en 2023

Lancement du programme de gestion des risques de cybersécurité de Syensqo - un programme complet visant à identifier, évaluer, hiérarchiser, gérer et surveiller les risques de cybersécurité au sein du groupe. Ce programme comprend un processus formalisé qui attribue les responsabilités et fournit des mesures d'atténuation des risques et des rapports.

3.3. Risque informatique

Description du risque

- Notre risque informatique est lié à l'incapacité :
  - d'assurer la continuité des services technologiques numériques aux entreprises ;
  - d'offrir à nos métiers des capacités nouvelles et durables tout en déployant l'ambition numérique de Syensqo dans le cadre de notre nouveau modèle opérationnel ;
  - de déployer le programme de cybersécurité.

Actions de prévention et d'atténuation

- Suivi rapproché des grandes initiatives de transformation ;
- Investissements importants dans le domaine de la sécurité de l'information, ainsi qu'un suivi étroit du déploiement de notre feuille de route cybersécurité ;
- Suivi rapproché des indicateurs de sécurité et de performance ;
- Suivi étroit de la main-d'œuvre et de la gestion des talents ;

- Globalement, un suivi rapproché des risques IT/Digital Technology (DT)
  - Les risques liés aux technologies numériques ont été réévalués en 2023 ;
  - Un coordinateur des risques liés au numérique a été nommé ;
  - Des propriétaires de risques et des propriétaires d'actions de risque correspondants ont été nommés ;

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

- Les risques liés à la technologie numérique sont surveillés sur une base mensuelle avec l'équipe de direction de DT.
- Un programme annuel d'audit informatique pour assurer la conformité avec les politiques de sécurité du Groupe.

3.4. Risque réglementaire, politique et juridique en tant qu'actionnaire de référence des sociétés du Groupe

Description

- Les lois et réglementations évoluent, ce qui influence notablement les permis et les licences d'exploitation ;
- Syensqo peut être exposée à des circonstances dans lesquelles l'autorité publique ne s'exerce plus normalement, ou à des procédures judiciaires et administratives existantes et potentielles ;
- La montée du protectionnisme et l'affaiblissement de l'Organisation Mondiale du Commerce ont déjà eu un impact sur les activités de Syensqo et cela se poursuivra à l'avenir.

Actions de prévention et d'atténuation

- La présence géographique équilibrée dans le monde du Groupe permet de réduire l'impact des évolutions défavorables dans les domaines réglementaires et politiques.
- Le département Affaires Gouvernementales et Publiques et Gestion des Pays travaille en continu avec des représentants d'autorités publiques au niveau national et international. Dans certains cas spécifiques, Syensqo peut compter sur le soutien de l'ambassade belge locale.
- Des provisions financières sont créées selon la connaissance par Syensqo du risque juridique.
- La coordination entre Corporate Trade, SBS et les GBU se poursuit pour mieux identifier les risques et leur atténuation.

4. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

L'entité juridique Syensqo n'a pas identifié d'événements postérieurs à la clôture qui lui sont propres.

Le seul événement en lien avec 2023 est l'ouverture d'un contrôle TVA par les autorités fiscales belges. A cette date, nous commençons les premiers échanges avec l'Administration Fiscale.

5. Facteurs ayant une influence notable sur le développement de la société

Le Conseil d'Administration demeure sensible à l'évolution internationale pouvant avoir un impact dans les comptes de la Société mais aussi et surtout dans les comptes des filiales de la Société.

6. Indications en matière de recherche et développement

La Société est active en matière de Recherche et Développement. Plusieurs projets de recherche et développement sont menés au sein de l'entreprise sur le site de NOH à Bruxelles en relation avec des améliorations aux produits existants et la mise au point de produits très innovants notamment en matière de batteries et de matériaux composites.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

7. Indications sur les succursales de la société

Au 31 décembre 2023, Syensqo dispose d'une succursale en Italie, Syensqo SA Italie (Viale Lombardia 20, 20021 Bollate (MI), Italie). Cette succursale occupe environ 22 personnes et s'occupe de la coordination des différentes activités du Groupe en Italie, et de la prestation de services fonctionnels.

8. Existence de conflits d'intérêts

En 2023, aucune décision ou délibération n'a nécessité l'application de la procédure en cas de conflit d'intérêts conformément aux articles 7:96 et 7:97 du Code des Sociétés et des Associations.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

9. Utilisation des instruments financiers

Comme développé ci-dessous, la Société utilise différents instruments de couverture de taux de change dans le cadre de sa gestion de risques de change.

Gestion des Risques financiers

Syensqo en sa qualité de banque interne du Groupe est exposée à plusieurs risques financiers. Les principaux risques financiers sont des risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt. Les risques sont détaillés ci-après :

a. Risque de liquidité (trésorerie)

Le risque de liquidité concerne la capacité de Syensqo à servir et à refinancer sa dette (y compris les emprunts émis) ainsi qu'à financer ses activités.
A cet égard, le Comité des Finances donne son opinion sur la gestion adéquate du risque de liquidité pour gérer le financement à court, à moyen et à long terme du Groupe et de Syensqo ainsi que les obligations en matière de gestion des liquidités.

b. Risque de change

Syensqo est la société d'affacturage au profit des sociétés du Groupe et à ce titre est exposée à des risques de change liés aux transactions libellées en monnaies étrangères. Les risques principaux concernent le dollar américain, le renminbi chinois, le baht thaïlandais, le réal brésilien, peso mexicain, le yen japonais et le won coréen.
La Société est à l'initiative de la couverture des risques de change transactionnels du Groupe en souscrivant à des outils de couverture appropriés, considérant les positions nettes ouvertes par devises au sein des entités du Groupe.

c. Risque de taux d'intérêt (crédit)

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt puisqu'elle emprunte des fonds à taux fixe et à taux variable. La Société gère ce risque en maintenant une composition adéquate d'emprunts à taux fixe et à taux variable.

d. Risque de crédit clients

La société a une activité d'affacturage au profit des sociétés du Groupe et gère dès lors la récupération des créances de nombreuses filiales du Groupe, qui totalisent un montant de €539 millions au 31 décembre 2023. La Société couvre le risque de non-recouvrement des créances suite à l'insolvabilité de clients. La Société se couvre de ce risque par des activités de suivi permanent des clients, la fixation de limites de crédit et une activité intensive de collecte des créances. La société acte des réductions de valeur lorsqu'elle estime que la récupération des créances est en tout ou en partie compromise.

10. Indépendance et compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit et de supervision

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

Il convient de noter que plusieurs membres du comité d'audit et de supervision ont des qualifications financières étendues, de par les études suivies et de par leur parcours professionnel. A titre d'exemple, notons que Monsieur Julian Waldron est administrateur indépendant et président du Comité d'audit. M. Waldron a occupé des postes de direction dans plusieurs sociétés cotées de premier plan dans les secteurs de l'industrie, de la technologie et des services et apporte une grande expertise en matière de finances et d'opérations commerciales. Avant de rejoindre Albea en 2022, il a été directeur financier de Suez pendant trois ans, après avoir été directeur financier puis directeur des opérations de Technip.

11. Déclaration de gouvernement d'entreprise

Nous renvoyons à la déclaration de gouvernement d'entreprise reprise en Annexe 1 .

12. Caractéristiques les plus importantes des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Les dirigeants et les cadres de Syensqo sont responsables de la gestion des risques et du contrôle interne dans leurs entités respectives (activités, fonctions).
Le département Audit Interne & Gestion des risques (IA/RM) conseille et s'assure que les dirigeants soient bien soutenus pour cette tâche. L'équipe est chargée d'établir un système exhaustif et cohérent de gestion des risques et de contrôle interne au sein du Groupe.

Le département d'audit interne et de gestion des risques organise les activités d'audit interne, de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre d'une fonction d'assurance globale afin de renforcer l'efficacité et l'efficience des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

L'équipe de gestion des risques et l'équipe de contrôle interne de l'entreprise, qui font partie de la deuxième ligne de défense, fournissent des conseils et veillent à ce que les dirigeants relèvent les défis qui se posent.
Elle est chargée de mettre en place et de maintenir un système complet et cohérent de gestion des risques et de contrôle interne dans l'ensemble du groupe, qui est examiné de manière indépendante par l'équipe d'audit interne - la troisième ligne de défense.
de manière indépendante par l'équipe d'audit interne, qui constitue la troisième ligne de défense.

Syensqo a instauré un système de contrôle interne visant à fournir une assurance raisonnable en termes (i) de respect des lois et règlements en vigueur, (ii) de mise en œuvre des politiques et objectifs fixés par la direction générale, (iii) d'exactitude des informations financières et extra-financières et (iv) d'efficacité des processus internes, en particulier ceux contribuant à la protection de ses actifs.

12.1. L'environnement de contrôle

L'environnement de contrôle favorise la prise de conscience et le comportement éthique de tous les collaborateurs. Ses divers éléments créent une structure claire de principes, de règles, de rôles et de responsabilités, tout en démontrant l'engagement de la direction en matière de conformité.

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

Le **Code d'Intégrité des Affaires** est disponible sur Internet. Vous trouverez plus d'informations dans la Charte de Gouvernance du Groupe.
Un **service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique (Ethics Helpline)**, géré par une tierce partie, permet aux collaborateurs de signaler toute violation potentielle du Code d'intégrité des Affaires , s'ils ne peuvent pas passer par leurs supérieurs hiérarchiques ou par le dispositif de suivi de la conformité, ou s'ils souhaitent rester anonymes. Des **processus standardisés** sont établis pour les activités financières et non financières.

12.2. Le processus d'évaluation des risques

Dans un contexte d'incertitude économique et géopolitique mondiale élevée, de cycles de marché de plus en plus volatils et d'une sensibilité et d'attentes accrues liées au changement climatique et à la durabilité, nous pensons qu'un suivi et une gestion efficaces des risques sont essentiels pour atteindre les objectifs stratégiques de Syensqo.

Analyse des risques et décision sur la manière de gérer les risques critiques

- Nous analysons les risques de trois façons. Il s'agit notamment d'établir leur niveau de priorité pour Syensqo, c'est-à-dire de les classer en « risques principaux » (les plus critiques), « risques émergents » ou « autres risques ». Nous identifions également dans quel domaine le risque aurait le plus d'impact sur: l'environnement, les personnes, l'économie ou la réputation. Par ailleurs, nous classons les risques en fonction de leur horizon temporel : court terme (jusqu'à un an), moyen terme (plus d'un an et moins de cinq ans) et long terme (plus de cinq ans).

  Conformément à la « Task Force on Climate-related Financial Disclosures » (TCFD) et à la taxonomie de l'UE, nous évaluons et catégorisons également nos principaux risques comme « Environnemental (E) », « Social (S) » ou « Gouvernance (G) ». », le cas échéant.

Mise en œuvre des actions de gestion des risques

- La méthodologie de gestion des risques d'entreprise de Syensqo, qui s'inspire des principes du Committee of Sponsoring Organizations (COSO), exige que nos Global Business Units (GBUs) et les Fpnctions - et le Groupe dans son ensemble - hiérarchisent les risques, développent et mettent en œuvre des plans d'atténuation, et analysent en permanence l'environnement pour évaluer si les risques et les expositions évoluent et si les priorités et les plans restent appropriés. Ce processus est suivi de près par l'équipe de gestion des risques, avec des évaluations systématiquement enregistrées nous permettant de suivre les décisions et de mesurer les actions et les progrès.

- Les risques critiques pour le Groupe font l'objet d'un suivi rapproché et systématique par le Comité des risques Groupe, qui s'assure que ces risques soient évalués en fonction de leur importance et fassent l'objet d'une prise en compte adéquate. Le Comité est composé de l'Executive Leadership Team (ELT), qui assure le lien entre la stratégie du groupe et le processus de gestion du risque, du Group General Manager Research & Innovation et du Chief Sustainability and Government Affairs Officer et du responsable des « Relations externes ».Les réunions du Comité des Risques Groupe sont animées par la responsable du Contrôle interne et de la gestion des Risques.

Les dirigeants des activités et des fonctions intègrent la gestion des risques dans le processus de prise de décision pour soutenir la réalisation des objectifs

- Les dirigeants des GBU et Fonctions sont chargés d'identifier, de surveiller et de gérer les principaux risques dans leurs domaines respectifs. La gestion des risques est ancrée dans le fonctionnement quotidien de chaque entité, et les responsables opérationnels sont censés anticiper et réagir rapidement lorsque les circonstances changent. Chaque GBU présente

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

formellement aux membres de l'ELT sa matrice des risques ainsi que les mesures de suivi pour atténuer les risques critiques.

Les risques Groupe sont supervisés au niveau de l'Executive Leadership Team

- Les risques Groupe sont gérés et suivis au niveau supérieur. La Senior Leadership Team contribue à l'identification des risques, le Comité des risques Groupe contribue à l'évaluation des risques et les membres de l'ELT participent au parrainage, au traitement et à la réponse aux risques. Les membres du Conseil d'administration fournissent également des informations de manière indépendante, apportant leur expertise. Des informations complémentaires peuvent être fournies par le département Gestion des risques, qui analyse des sources externes telles que le rapport du Forum économique mondial sur les risques mondiaux, le rapport « Risk in Focus » de l'ECIIA [1] ou le rapport sur les risques futurs d'AXA, pour obtenir des informations pertinentes. Ces données sont revues et validées par l'ELT une fois par an et sont adaptées et mises à jour plus fréquemment si nécessaire. Cela fut le cas par exemple, suite à l'impact significatif de la guerre en Ukraine sur les marchés de l'énergie.
- Le Comité d'Audit se réunit une fois par an avec la CEO et tous les autres membres du Conseil pour discuter des risques majeurs auxquels le Groupe est confronté. Au cours de l'année, le Comité d'audit examine systématiquement les progrès réalisés et couvre tous les risques du Groupe au moins une fois par an en invitant les responsables concernés et les 'Risk Owners' à donner un aperçu de leurs évaluations et de leurs avancées, telles que la sécurité industrielle, la sécurité, la cybersécurité, les sujets relatifs à l'ESG, l'éthique et la conformité.

[1] European Confederation of Institutes of Internal Auditing

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

Processus de gestion des risques de Syensqo

	Analyse des risques et processus de décisions	Mise en oeuvre	Contrôle
Conseil	Feedback de l'enquête sur risques Groupe		Évaluation annuelle des risques du Groupe et validation
Comité d'audit	Feedback de l'enquête sur les risques Groupe		Évaluation de l'efficacité de la gestion des risques - Présentation trimestrielle faite par les » Risk Owners » - Évaluation périodique des risques du Groupe (au moins une fois par an)
Senior leadership team	Définition des risques au niveau des activités et des fonctions	- Plan d'atténuation élaboré avec les « Risk Owners » responsables de l'exécution - Mise à jour systématique des progrès en cours - Mise à jour régulière (au moins une fois par an)	
Executive Leadership Committee	Feedback contribuant au processus de décision sur les risques Groupe	- Supervision des progrès par les « Risk Sponsors » - Sessions ad hoc sur les risques + Tableau de bord des risques du Groupe (deux fois/an)	
Group Risk committee *(= ELT élargi aux responsables des départements Industriel, Développement durable, Juridique, Communication))*	Prise de décisions par rapport aux risques du Groupe		

Contrôle interne

- Le contrôle interne constitue l'un des aspects essentiels de la gestion des risques. Nous vous proposons de vous référer à la déclaration de gouvernement d'entreprise qui fournit une description détaillée de la gestion des risques de Syensqo et du système de contrôle interne

Préparation à la crise

- Il existe un réseau structuré au sein du Groupe pour assurer la préparation à la crise. Les membres de ce réseau effectuent des tâches et mettent en œuvre des programmes afin de s'assurer que leurs « business units » et leurs fonctions soient préparées à des situations de crise spécifiques. Ces programmes comprennent des simulations de crises, une formation aux médias, la maintenance des principales bases de données et une analyse d'événements pertinents internes et externes. Les risques identifiés à l'aide de notre méthodologie de Gestion des risques influencent les scénarios utilisés dans nos simulations.

13. Composition et fonctionnement des organes de gestion et leurs comités

Nous renvoyons à la déclaration de gouvernement d'entreprise établie dans le rapport annuel intégré de la Société disponible sur le site internet de la Société.

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

14. Déclaration de diversité

Syensqo définit la diversité, l'équité et l'inclusion de la manière suivante :

- La diversité est la représentation des différentes identités et différences des individus dans un groupe.
- L'équité crée un accès égal aux opportunités en reconnaissant l'existence d'avantages pour certains et de barrières pour les autres; promeut la justice, l'impartialité et l'équité dans les procédures, processus et la répartition des ressources par institutions et systèmes.
- L'inclusion consiste à impliquer activement et intentionnellement des personnes ayant des identités différentes et à leur permettre de se sentir valorisées, capables de contribuer pleinement et accueillies dans un cadre donné.

La diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) sont fondamentales pour le progrès social et la création d'une vie meilleure pour tous. C'est pourquoi nous avons fixé des objectifs et des initiatives ambitieux pour nous aider à montrer la voie en matière d'IED d'ici à 2025, en nous appuyant sur les progrès accomplis grâce à notre programme interne (One Dignity). Nous sommes également fiers de compter plus de 25 % de nos employés parmi les actionnaires de Syensqo.

15. Rapport de rémunération

Nous renvoyons au rapport de rémunération, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise, en Annexe 1.

16. Publicité des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont admises sur un marché réglementé

Il n'y a pas de participation directe dans des émetteurs dont les actions sont admises sur un marché réglementé.

17. Déclaration sur les indicateurs non-financiers

Nous renvoyons aux informations non-financières, reprises en Annexe 2 .

18. Eléments à publier en vertu de l'Article 34 de l'Arrêté royal belge du 14 novembre 2007

L'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé (ci-après l'« Arrêté royal »), leur impose d'énumérer et, le cas échéant, de commenter dans un rapport de gestion les éléments suivants lorsque ces éléments sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition.

18.1. Structure du capital

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

Au 31 décembre 2023, le capital de la Société s'élevait à 1 351 624 292,82 €, représenté par 105 876 417 actions ordinaires, sans valeur nominale, entièrement libérées.

Toutes les actions Syensqo donnent les mêmes droits. Il n'existe pas plusieurs types d'actions.

18.2. Cession d'actions et accords d'actionnaires

Les statuts de Syensqo ne prévoient aucune restriction à la cession d'actions.

La Société a été informée que des actionnaires individuels détenant une participation directe dans Syensqo peuvent décider de se consulter lorsque des questions d'une importance particulièrement stratégique viennent à être soumises par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires. Chacun de ces actionnaires reste cependant tout à fait libre de son vote. Aucun d'entre eux, seul ou de concert, n'atteint le seuil initial de détention de 3% requérant une déclaration de transparence. Syensqo n'a pas connaissance de l'existence d'une concertation entre ses actionnaires.

18.3. Titulaires de titres octroyant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de tels titres.

18.4. Mécanisme de contrôle de tout système d'actionnariat du personnel dans lequel les droits de contrôle ne sont pas exercés directement par ce dernier

Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel prévoyant un tel mécanisme.

18.5. Restrictions de l'exercice du droit de vote

Chaque action Syensqo donne à son détenteur le droit d'exprimer une voix aux Assemblées générales des actionnaires.

L'article 10 des statuts de la Société prévoit que l'exercice des droits de vote et autres droits attachés aux actions détenues en indivision, démembrées (usufruit et nue-propriété) ou nanties est suspendu jusqu'à la nomination d'un unique représentant autorisé à exercer les droits attachés aux actions.

L'exercice des droits de vote attachés aux actions Syensqo détenues par Syensqo Stock Option Management, une filiale indirecte détenue à 100% par la Société est suspendu conformément à la loi.

18.6. Désignation, renouvellement, démission et révocation des administrateurs

Les statuts de la Société prévoient que celle-ci est administrée par un Conseil d'administration composé de cinq membres au moins, leur nombre étant fixé par l'Assemblée générale (article 12). Les administrateurs sont, en principe, nommés par l'Assemblée générale pour un mandat (renouvelable) de quatre ans.

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires la nomination, le renouvellement, la démission ou la révocation des administrateurs. Il invite également l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à voter sur l'indépendance des administrateurs remplissant les critères y afférents, après avoir demandé l'avis du Comité des nominations, dont la mission consiste à définir et à évaluer le profil de tout nouveau candidat en appliquant ses critères de nomination et pour des compétences spécifiques.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statue à la majorité simple sur les propositions faites par le Conseil d'administration.

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

En cas de vacance d'un mandat en cours d'exercice, le Conseil d'administration a la faculté de co-opter un nouvel administrateur, à charge pour lui de faire ratifier sa décision par l'Assemblée générale des actionnaires suivante.

18.7. Modification des statuts de Syensqo

Toute modification des statuts de la Société doit être soumise sous forme de résolution à l'Assemblée Générale, à condition qu'au moins 50 % du capital de Syensqo soit présent ou représenté. En principe, les amendements doivent être adoptés à une majorité de 75% des voix exprimées.
Si le quorum de présence n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, laquelle tranchera sans être tenue à un quorum de présence.
Pour d'autres questions (notamment, la modification de l'objet de la Société), des règles de majorité différentes peuvent s'appliquer.

18.8. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration est l'instance de direction la plus élevée de la Société.
La loi lui attribue tous les pouvoirs qui ne sont pas, légalement ou statutairement, du ressort de l'Assemblée générale des actionnaires.
Le Conseil d'administration s'est réservé certains domaines clés et a délégué le reste de ses pouvoirs à l'ELT (décrits en détail dans la Charte).
Dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence exclusive, le Conseil d'administration travaille en collaboration étroite avec l'ELT, lequel a notamment pour tâche de préparer la plupart des propositions de résolutions du Conseil d'administration.

18.8.1. Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre et de racheter des actions

À la suite de l'Assemblée Générale extraordinaire du 8 décembre 2023, le Conseil d'Administration est autorisé à acquérir ou à nantir des actions Syensqo à un prix unitaire qui ne peut être inférieur à un euro (1,00 €) et qui ne peut être supérieur de plus de dix pour cent (10%) au cours le plus élevé des vingt (20) derniers jours de bourse précédant la transaction. La Société doit également respecter les limites de prix fixées aux articles 7:215 et suivants du CSA et aux articles 8:2 et suivants de l'Arrêté royal portant exécution du CSA. Cette autorisation s'étend à l'acquisition ou au nantissement d'actions de la Société par l'une de ses filiales directes et, en tant que de besoin, indirectes, ainsi que par toute personne agissant en son nom propre mais pour le compte de ces sociétés. La valeur nominale des actions acquises, y compris celles acquises antérieurement par la Société et détenues dans son portefeuille et celles acquises par une filiale directe au sens de l'article 7:221, paragraphe 1 du CSA, ne peut excéder dix pour cent (10%) du capital souscrit. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à compter du 2 février 2024.

Le Conseil d'Administration est également autorisé à acquérir ou à nantir des actions de la Société lorsque cette acquisition est nécessaire pour éviter à la Société un dommage grave et

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

imminent, y compris en cas d'offre publique d'acquisition sur les actions de la Société. Cette autorisation est valable pour une durée de deux ans à compter du 2 février 2024.

Le Conseil d'Administration est autorisé à vendre des actions Syensqo, sous réserve du respect des dispositions légales applicables, à une ou plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel. Cette autorisation s'étend à la cession d'actions de la Société par l'une de ses filiales directes et, en tant que de besoin, indirectes, ainsi que par toute personne agissant en son nom propre mais pour le compte de ces sociétés.

Le Conseil d'Administration est également autorisé à céder des actions de la Société, dans les conditions prévues par les articles 7:215 et suivants du CSA, lorsque cette cession est nécessaire pour éviter à la Société un dommage grave et imminent, y compris en cas d'offre publique d'acquisition sur les actions de la Société. Cette autorisation s'étend à la cession d'actions de la Société par l'une de ses filiales directes et, en tant que de besoin, indirectes, ainsi que par toute personne agissant en son nom propre mais pour le compte de ces sociétés. Cette autorisation est valable pour une durée de deux ans à compter du 2 février 2024.

À la suite de cette même Assemblée Générale extraordinaire, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital de la Société d'un montant maximal de cent trente-cinq millions d'euros (135 000 000 €). Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à compter du 2 février 2024. Le Conseil d'Administration peut limiter ou supprimer les droits préférentiels des actionnaires. Cette option comprend la limitation ou la suppression des droits préférentiels des actionnaires au profit d'une ou de plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel de la Société ou de ses filiales. Toute décision d'utiliser l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital requiert une majorité des trois quarts des voix (arrondis au nombre entier supérieur) des administrateurs présents ou représentés au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est en outre autorisé à augmenter le capital de la Société (y compris, le cas échéant, avec limitation ou annulation des droits préférentiels des actionnaires) en cas d'offre publique d'acquisition sur les titres émis par la Société, sous réserve des conditions et dans les limites énoncées ci-dessus et à l'article 7:202 du CSA. Cette autorisation est valable à condition que l'Autorité des services et marchés financiers notifie la réception d'un avis d'offre publique d'acquisition sur la Société dans un délai de deux ans à compter du 8 décembre 2023. Les augmentations de capital réalisées par le Conseil d'Administration au titre de cette autorisation seront déduites du capital autorisé restant.

18.8.2. Accords ou titres importants susceptibles d'être influencés par un changement de contrôle sur la Société

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2023 a approuvé les clauses de changement de contrôle énoncées dans :

- l'Accord de séparation (article 4.2) conclu entre la Société et Solvay SA, qui régit certaines questions relatives à la séparation du Groupe Solvay et aux opérations de réorganisation antérieures à la Scission partielle, ainsi que les relations de Syensqo, Solvay SA et de leurs sociétés affiliées respectives à compter de la Scission partielle, et prévoit certains arrangements supplémentaires y afférents, y compris certains engagements d'indemnisation croisée liés aux passifs environnementaux ;
- l'U.S. Tax Matters Agreement (article 3.02) conclu entre la Société et Solvay SA, Essential Holding America LLC et Solvay Holding, Inc, qui régit les droits, responsabilités et obligations respectifs de Syensqo et de Solvay SA en ce qui concerne certaines questions fiscales

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: F3F0DEF6-3E0B-43A0-8FC7-533F0DAFD9A4

américaines, notamment les obligations fiscales américaines (y compris, de manière générale, la responsabilité et les obligations d'indemnisation potentielles pour les impôts américains attribuables à l'activité de chaque société et les impôts et pertes découlant, dans certaines circonstances, de la scission intragroupe de certaines entités américaines et de la Scission partielle, les attributs fiscaux américains, les contestations fiscales américaines et les déclarations fiscales américaines).

18.8.3. Accords entre la Société et ses administrateurs ou collaborateurs prévoyant une compensation en cas de démission des administrateurs, s'ils sont des « good leavers » ou en cas d'offre publique d'acquisition.

Nous renvoyons au rapport de rémunération qui est également disponible dans le rapport annuel intégré de la Société disponible sur le site internet de la Société.

19. Informations en vertu de l'Article 74 §7 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition

Conformément à l'article 74 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition et à l'article 6 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, la structure de l'actionnariat est reprise au point 2.3.1 de la déclaration de gouvernement d'entreprise établie dans le rapport annuel intégré de la Société disponible sur le site internet de la Société.

Bruxelles, le 11 Mars 2024

Pour le Conseil d'Administration,

DocuSigned by: Rosemary Thorne 75AE032B759E4C7...

DocuSigned by: Ilham Kadri E48B921924974F1...

Rosemary Thorne

Ilham Kadri

Annexe 1 - Déclaration de gouvernement d'entreprise

Annexe 2 - Informations non-financières

RAPPORT DES COMMISSAIRES

EY
Building a better working world

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7b bus 001
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Syensqo SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Syensqo SA (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats de l'exercice de 10 mois et 1 jour clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par les fondateurs de la Société le 27 février 2023, le date de constitution. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels pour la première fois.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Syensqo SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 11.673.326.721 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 299.629.303.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Perte de valeur des immobilisations financières (participations)

Description du point clé de l'audit

La valeur comptable nette de la rubrique «Immobilisations financières sur entreprises liées» s'élève à € 8.349 millions nets des amortissements enregistrés dont € 3.946 millions au 31 décembre 2023.

Besloten vennootschap
Société à responsabilité limitée
RPR Brussel - RPM Bruxelles - BTW-TVA BE0446.334.711 - IBAN N° BE71 2100 9059 0069
*handelend in naam van een vennootschap/agissant au nom d'une société

A member firm of Ernst & Young Global Limited

Les immobilisations financières (participations) représentent une partie significative du bilan qui comprend les participations détenues par la Société. Ces participations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de l'entreprise liée concernée. L'appréciation du caractère durable requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels.

S'il existe des indices de pertes de valeur durables, la Société prépare une évaluation de ces pertes de valeur. Celle-ci consiste à comparer la valeur estimée des participations et créances sur les entreprises liées à leurs valeurs comptables. L'évaluation est un processus d'appréciation qui nécessite des estimations concernant les flux de trésorerie futurs, le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») et le taux de croissance des revenus et des coûts à appliquer afin de déterminer la valeur d'utilité.

Compte tenu des montants significatifs et de l'impact potentiellement significatif des hypothèses retenues par la Société concernant la valorisation des immobilisations financières dans les comptes annuels, la perte de valeur des immobilisations financières constitue un élément clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons évalué la conception des contrôles internes développés pour identifier les indicateurs d'une éventuelle perte de valeur durable sur les participations, déterminer la valeur de ces actifs et calculer les éventuelles réductions de valeur à acter ;
- Nous avons relu les procès-verbaux du Conseil d'Administration et tenu des réunions régulières avec la Direction afin d'identifier les indicateurs d'une éventuelle perte de valeur ;
- Lorsque des indicateurs d' éventuelle perte de valeur ont été identifiés, nous avons contrôlé l'évaluation des actifs concernés préparée par la Direction en s'assurant que les modèles d'évaluation utilisés sont conformes aux pratiques usuelles d'évaluation et que ceux-ci ont été correctement appliqués ;
- Nous avons testé des hypothèses clés utilisées dans les modèles d'évaluation. Ces hypothèses clés concernent le coût moyen pondéré du capital, le taux de croissance et les flux de trésorerie futurs. Nous avons impliqué nos spécialistes internes en matière d'évaluation pour évaluer le caractère raisonnable des hypothèses clés et les comparer à des données externes comparables, ainsi que pour analyser et tester le caractère raisonnable des réductions de valeur comptabilisées lors de l'exercice. Nous avons testé le caractère raisonnable des flux de trésorerie utilisés compte tenu des données historiques disponibles lequel sont alignés sur les plans à long terme approuvés par le Conseil d'Administration ;
- Nous avons évalué des analyses de sensibilité de la direction.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, la déclaration non financière annexée à celui-ci, et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:6, § 4 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion sur les Comptes Annuels. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur le cadre de référence "Global Reporting Initiatives standards (GRI)". Conformément à l'article 3:75, § 1er, 6° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons pas sur le fait que ces informations non financières ont été préparées conformément au modèle de référence de la GRI mentionné dans le rapport annuel.

À la demande de la Société, nous avons émis un rapport séparé d'assurance raisonnable et limitée sur une sélection d'indicateurs de développement durable, conformément à la norme internationale sur les missions d'assurance ISAE 3000. Nous n'exprimons aucune assurance sur les indicateurs de développement durable non couverts par notre rapport séparé d'assurance raisonnable et limitée.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 11 avril 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Marie Kaisin *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

24MK0028

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 207

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	331,0	193,0	138,0
Temps partiel	1002	36,0	17,0	19,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	359,6	206,5	153,1
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	35.353	20.643	14.710
Temps partiel	1012	2.960	1.380	1.580
Total	1013	38.313	22.023	16.290
Frais de personnel				
Temps plein	1021	37.384.056	21.828.956	15.555.100
Temps partiel	1022	3.130.054	1.459.282	1.670.772
Total	1023	40.514.110	23.288.238	17.225.873
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	0		0

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003			
Nombre d'heures effectivement prestées	1013			
Frais de personnel	1023			
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	329	36	357,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	322	34	349,2
Contrat à durée déterminée	111	7	2	8,4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	191	17	204,5
de niveau primaire	1200		1	0,8
de niveau secondaire	1201	21	3	23,4
de niveau supérieur non universitaire	1202	63	4	66,0
de niveau universitaire	1203	107	9	114,3
Femmes	121	138	19	153,1
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	7	2	8,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	50	9	56,8
de niveau universitaire	1213	81	8	87,7
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	2		2,0
Employés	134	327	36	355,6
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	329	36	357,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	322	34	349,2
Contrat à durée déterminée	211	7	2	8,4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310			
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343			
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	163	5811	122
Nombre d'heures de formation suivies	5802	138	5812	103
Coût net pour la société	5803	26.191	5813	19.608
dont coût brut directement lié aux formations	58031	26.191	58131	19.608
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	204	5831	153
Nombre d'heures de formation suivies	5822	219	5832	164
Coût net pour la société	5823	25.033	5833	18.741
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

AUTRES DOCUMENTS

Informations complémentaires

1. **Scission partielle**

En date du 8 décembre 2023, la Société SYENSQO SA a fait l'objet d'un apport d'actifs, de passifs et d'engagements suite à la scission partielle de la société SOLVAY SA (0403.091.220).
Cet apport, sur le plan comptable, a été réalisé de manière rétroactive au 1er juillet 2023 et a généré les transferts d'actifs et de passifs comme suit :

Actifs apportés	
Actifs immobilisés	**9.582.383.419,03**
Immobilisations incorporelles	37.628.058,55
Immobilisations corporelles	67.949.197,11
Immobilisations financières	9.476.806.163,37
Actifs circulants	**2.519.852.221,93**
Créances à plus d'un an	-
Stocks	-
Créances à un an au plus	1.939.332.841,57
Placements de trésorerie	260.000.000,00
Valeurs disponibles	308.694.225,22
Comptes de régularisation actif	11.825.155,14
TOTAL	**12.102.235.640,96**

Passifs apportés	
Capitaux propres	**8.501.966.112,63**
dont capital souscrit : 1.351.624.292,82	
Provisions pour risques et charges	49.978.028,73
Dettes à plus d'un an	1.621.334.940,54
Dettes à un an au plus	1.913.574.327,64
Comptes de régularisation passif	15.382.231,42
TOTAL	**12.102.235.640,96**

2. **Bilan Social**

Au niveau du bilan social, les données reprises, telles que les heures prestées, les charges salariales et les informations liées au personnel intérimaire, sont établies en considérant un transfert d'une partie du personnel en date du 9 décembre 2023 (suite à la scission partielle de la Société Solvay SA).

Les charges salariales reprises dans le bilan social ne concordent dès lors pas avec les charges salariales reprises en comptes de résultats (page C-cap 4 - rubrique 62 « rémunérations, charges sociales et pensions »), puisque dans le bilan social, les charges ont été déterminées considérant un transfert d'effectif au 9 décembre 2023 alors que dans le compte de résultat, les charges sociales tiennent compte d'un transfert de l'effectif avec un effet rétroactif comptable au 1er juillet 2023.